

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 03 AOÛT 2023 À 18 h 30**

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'août, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos-les-Bains se sont réunis dans à la Salle du conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Yves ROSAZZA, Maire.
Les membres du conseil municipal ont été convoqués en date du 28 juillet 2023.

Étaient présents :

Jean-Yves ROSAZZA, Maire,
Thierry ROSSIGNOL - Catherine BRISSET - Pascal CHAUVET - Aude GALLANT -
Roger TREUTENAËRE - Nicolas GALAUP - Sylvie ETCHEBER - Éric COIGNAT -
Adjoints au Maire,
Jean-François GARRIC - Audrey BRIZARD-TOYES - Isabelle PETIT - Conseillers Délégués,
Karen BRUDY - Maryse BIGOT - Jean-Marie DUCAMIN - Bernard LAHAYE -
Jean-Philippe BOUDARD - Valérie CHAUVET - Jean-Marie GIRAULT - Catherine ROUX
- Sandrine LORILLOUX - Anne-Catherine BAC - Jean-François GUINANT -
Élodie DELAPORTE - Alain ROSSIGNOL, Conseillers Municipaux formant les membres en exercice.

Étaient absents excusés ou représentés :

Martine DUFOURG a donné procuration à Audrey BRIZARD-TOYES
Nicolas BONNAT a donné procuration à Éric COIGNAT
Sylvie MINVIELLE a donné procuration à Pascal CHAUVET
Isabelle GSELL a donné procuration à Valérie CHAUVET
Inès CASSISA a donné procuration à Thierry ROSSIGNOL
Jean-Luc EMANUELE a donné procuration à Monsieur le Maire
Mathieu DULAC a donné procuration à Aude GALLANT
Pierre-Emmanuel RAUX a donné procuration à Jean-Marie DUCAMIN

Secrétaire de séance :

Anne-Catherine BAC

Objet :

2023-084

Tarifs de l'école de musique - À compter du 1^{er} septembre 2023

TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE À compter du 1^{er} septembre 2023

Audrey BRIZARD-TOYES, Conseillère Déléguée, expose :

« Mes chers collègues,

Durant la période scolaire 2022-2023 l'École Municipale de Musique a accueilli dans ses locaux situés Place de l'Étoile, 171 élèves (110 enfants et 61 adultes) dont 158 Andernosiens et 13 extérieurs. Elle compte 11 disciplines proposées par 11 enseignants.

Il est proposé une hausse de 2% pour l'année scolaire 2023-2024 sur l'ensemble des tarifs.

Le tableau des droits d'inscription et des tarifs s'établit ainsi :

- Cotisation annuelle:

Elle est payable en 10 mensualités, de septembre à juin.

Son paiement ne pourra être suspendu que sur présentation d'un certificat médical ou dans le cas d'un déménagement hors de la commune dont la distance devra être supérieure à 40 km.

- Droits d'inscription: 122 € par Andernosien - 165 € par personne extérieure :

Paiement en 3 fois sur les mois de septembre – octobre – novembre.

Une dégressivité tarifaire de 20% est appliquée sur les droits d'inscription à partir du 2^{ème} enfant.

	Résidant à Andernos les Bains		Résidant à l'extérieur de la commune	
Élève	Enfants		Enfants	
	Éveil musical	188 €	Éveil musical	362 €
	Instrument et solfège	371 €	Instrument et solfège	722 €
	Ateliers : musique assistée par ordinateur ou instrument	188 €	Ateliers : musique assistée par ordinateur ou instrument	362 €
	Adultes		Adultes	
	Instrument seul	264 €	Instrument seul	551 €
	Instrument et solfège	574 €	Instrument et solfège	1085 €
	Ateliers : musique assistée par ordinateur ou instrument	264 €	Ateliers : musique assistée par ordinateur ou instrument	551 €
Élève adhérent de l'Harmonie	Enfants		Enfants	
	Instrument et solfège	319 €	Instrument et solfège	581 €
	Adultes		Adultes	
	Instrument	204 €	Instrument	396 €
	Instrument et solfège	454 €	Instrument et solfège	793 €

Accusé de réception en préfecture
033-213300056-20230803-2023-084-DE
Date de télétransmission : 07/08/2023
Date de réception préfecture : 07/08/2023

Hôtel de Ville

179 boulevard de la République | 33510 Andernos-les-Bains
Tél. : +33 (0)5 57 76 11 00 | Courriel : mairie@andernos-les-bains.com

www.andernoslesbains.fr

Dans le cas d'une inscription en cours d'année, les frais d'inscription sont alors calculés au nombre de trimestres, à savoir :

- Inscription entre septembre et décembre : 122 € (ALB) ou 165 € (hors ALB) payable en 3 fois
- Inscription entre janvier et mars : 82 € (ALB) ou 110 € (hors ALB) payable en 2 fois
- Inscription entre avril et juin : 41 € (ALB) ou 55 € (hors ALB) payable en 1 fois

Les tarifs des leçons sont quant à eux calculés au prorata du nombre de mois restants sur l'année en cours.

Je vous remercie de bien vouloir approuver les dispositions ci-dessus. »

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants présents ou représentés :
APPROUVE les dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures



Pour copie conforme,
En mairie, le 03 août 2023
Le Maire

Jean-Yves ROSAZZA

Accusé de réception en préfecture
033-213300056-20230803-2023-084-DE
Date de télétransmission : 07/08/2023
Date de réception préfecture : 07/08/2023

Hôtel de Ville